



Naturalisation ou reintégration de la nationalité ??

Par **amina**, le **25/04/2009** à **16:17**

Bonjour,

je suis algérienne née en Algérie en période d'occupation française, cela fais plus de 10ans que je réside en France légalement sans y travailler car j'ai atteint l'age de la retraite. j'ai une carte de résidence valable sur 10ans, pour cela j'ai demander la naturalisation française me concernant.

Du fait j'ai entendu parler que les accorts d'evian nous donner un delais jusqu'en 2012 pour acquérir ce droit pour nous citoyens algériens résidents en France.

pouvez vous me renseignés s'ils vous plais. j'espère une repense favorable a m'a question. salutations distinguées.

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:11**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration

française et des nouvelles lois.

tu part d'abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu vas tomber sur la page d'accueil puis tu cliques sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrite nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et ça sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mot tu vas voir écrit en bleu la loi numéro 2007-1631 tu cliques dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir tu vas l'agrandir en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l'entrée et séjour des étrangers) qui sera écrit en bleu et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s'ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrite en noir en grand caractère (code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et là alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autre encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je préfère que tu passes par la démarche que je t'ai dit avant parce que si tu pars directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t'ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favoris la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t'intéressent c'est mieux au moins tu l'auras toujours avec toi c'est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu auras toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi.

Je vous aime.